



Atelier Tripartite de Validation Profil Pays du Travail Décent et du Programme Pays du Travail Décent du Niger

Rapport de l'atelier
Niamey, 6-13 Juillet 2012



Ce document a été préparé par le Bureau International du Travail avec le financement de l'Union européenne dans le cadre du projet Mesure et suivi du travail décent (MAP). Les opinions exprimées ici ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant l'opinion officielle de l'Union européenne.

**EQUIPE D'APPUI TECHNIQUE DE L'OIT AU TRAVAIL DECENT (EAT/BP-DAKAR)
PROJET BIT/CE « MESURE ET SUIVI DU TRAVAIL DECENT (MAP)»**

Rapport de l'atelier

**Atelier Tripartite de Validation du Profil Pays du Travail
Décent et du Programme Pays du Travail Décent du Niger**

6-13 Juillet 2012

Niamey, Niger

Ce document a été préparé par le Bureau International du Travail avec le financement de l'Union européenne
dans le cadre du projet Mesure et suivi du travail décent (MAP)

Bureau International du Travail

Dakar et Genève

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Données de catalogage avant publication du BIT

Rapport de l'atelier : Atelier Tripartite de Validation du Profil Pays du Travail Décent et du Programme Pays du Travail Décent du Niger, 6-13 Juillet 2012, Niamey, Niger / Bureau International du Travail / Bureau International du Travail, Equipe d'appui technique de l'OIT au travail décent (EAT/BP-Dakar), Projet BIT/CE "Mesure et suivi du travail décent" (MAP).- Dakar: BIT, 2013

ISBN 978-92-2-227896-1; 978-92-2-227897-8 (web pdf)

International Labour Office and ILO DWT for West Africa and ILO Country Office for Senegal, Benin Burkina Faso Cape Verde Côte d'Ivoire Guinea Guinea-Bissau Mali Mauritania Niger and Togo; Atelier Tripartite de Validation du Profil Pays du Travail Décent et du Programme Pays du Travail Décent du Niger (2012, Niamey, Niger)

travail décent / collecte des données / évaluation de projet / politique du travail / plan d'action / rôle de l'OIT / Niger

13.01.1

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par email: pubvente@ilo.org ou par notre site web: www.ilo.org/pblns

Préface

Le travail décent est un élément central pour lutter contre la pauvreté et pour atteindre un développement durable, inclusif et équitable. Le travail décent signifie des opportunités d'emplois productifs, générant un revenu équitable, assurant la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale des travailleurs et de leur famille, et accordant aux personnes la liberté d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer aux décisions affectant leurs vies.

Le travail décent a été institutionnalisé dans la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. L'OIT le définit comme « la possibilité pour les hommes et les femmes d'accéder à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. » (Déclaration OIT, 2008). Cette Déclaration, adoptée à l'unanimité par les mandants de l'OIT, a réaffirmé l'attachement de l'OIT et de ses Etats Membres aux quatre objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent: la création d'emplois, le respect, la promotion et la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail, l'extension de la protection sociale et la promotion du dialogue social et du tripartisme.

La nécessité de mesurer le travail décent et d'évaluer les progrès réalisés est une préoccupation réelle du BIT et de ses mandants. La Déclaration de 2008 précise ainsi que les Etats membres pourront "établir, si nécessaire avec l'aide du BIT, des indicateurs ou statistiques appropriés permettant de suivre et d'évaluer les progrès réalisés en matière de travail décent".

A cet égard, le suivi et l'évaluation des progrès accomplis sur la voie du travail décent à l'échelle des pays est une préoccupation réelle de l'OIT et de ses mandants. C'est sur cette base que le BIT a développé un cadre méthodologique de mesure du travail décent pour aider les mandants à évaluer les progrès réalisés au niveau national à partir d'une série d'indicateurs utilisables d'un pays à un autre. En septembre 2008, le BIT a organisé une réunion internationale tripartite d'experts sur la mesure du travail décent et a adopté un cadre pour la mesure du travail décent, qui a été alors présenté à la 18^{ème} Conférence internationale des Statisticiens du Travail en Décembre 2008. Ce cadre pour la mesure du travail décent inclut des indicateurs statistiques, et des indicateurs du cadre juridique car « l'action normative est un instrument indispensable pour traduire dans les faits le travail décent ». Le Conseil d'Administration du BIT a ensuite entériné la proposition de tester ce cadre de mesure pour un certain nombre de pays pilotes, en développant des Profils Pays du Travail Décent.

Le projet « Suivi et mesure des progrès accomplis en faveur du travail décent » (projet MAP) financé par la Commission européenne pour une durée de quatre ans (2009–2013) travaille avec les agences gouvernementales, les organisations des travailleurs et des employeurs, et les instituts de recherche, afin de renforcer les capacités nationales pour mesurer et suivre le travail décent au niveau des pays eux-mêmes. Le projet MAP couvre une dizaine de pays en Afrique, Amérique Latine, Asie et Europe Centrale, et appuie l'identification des indicateurs du travail décent au niveau national, la collecte des données et l'exploitation des données pour une analyse intégrée du travail décent, qui soit pertinente et utile pour les programmes pays du travail décent et les politiques nationales. Le projet appuie aussi l'élaboration de guides et d'outils pour la mesure et le suivi des progrès en faveur du travail décent à partir de l'expérience des pays pilotes.

Les Profils Pays du Travail Décent permettent de mesurer à l'aide des indicateurs retenus, les progrès réalisés en faveur du travail décent et les déficits en travail décent, pour aider

à la formulation et au suivi-évaluation des Programmes Pays du Travail Décent (PPTD), ainsi que des stratégies nationales de développement.

Le Profil Pays du Travail Décent pour le Niger est un document préparé par des consultants nationaux avec l'étroite collaboration du Ministère de la Fonction Publique et du Travail et de l'Institut National de la Statistique du Niger ; il met en évidence les principales tendances des indicateurs du travail décent au Niger dans la limite des données disponibles, et fait un état des lieux de la réglementation nationale dans chacun des domaines du travail décent en rapport avec les normes internationales du travail. Les évolutions constatées sont analysées dans le contexte juridique, économique et social du pays et au regard des politiques nationales mises en œuvre en faveur du travail décent.

Cet atelier tripartite de validation du profil pays a permis aux partenaires sociaux et aux agences du gouvernement de débattre des principaux résultats de l'étude et de discuter de l'usage du Profil Pays du Niger, notamment dans le cadre des programmes et politiques nationaux. L'atelier a notamment permis de renforcer le dialogue social autour des principaux résultats du Profil Pays du Niger. Il a aussi donné lieu à la validation du document de Programme Pays du Travail Décent du Niger et a été suivi par des sessions de formation des partenaires sociaux sur les indicateurs du travail décent et sur les mécanismes de suivi et évaluation des programmes en faveur du travail décent.

François Murungira

Directeur

ETD/BP - BIT Dakar

Table des Matières

Préface.....	iv
Liste Des Sigles Et Abréviations.....	ix
1. Discours d’ouverture de l’atelier de validation du Profil Pays et du PPTD Niger.....	11
1.1. Discours du Représentant du Directeur de l’ETD-BP/Dakar.....	11
1.2. Discours du Représentant des organisations syndicales du Niger.....	12
1.3. Discours du Représentant des organisations patronales du Niger.....	13
1.4. Discours d’ouverture de la Ministre de la Fonction Publique et du Travail du Niger.....	14
2. Déroulement de l’atelier de validation du Profil Pays et du PPTD Niger.....	17
3. Validation du Profil Pays du Travail Décent pour le Niger.....	21
3.1. Présentation du document du Profil Pays (session 1).....	21
3.2. Présentation des résultats des travaux de groupe (sessions 2 et 3).....	22
3.3. Discussions et synthèses des observations en plénière.....	28
4. Validation du Programme Pays de Travail Décent du Niger.....	29
4.1. Présentation du PPTD et ses matrices opérationnelles de suivi et évaluation (session 5).....	29
4.2. Restitution des travaux de groupe sur le PPTD (session 6).....	29
4.3. Discussions en plénière et synthèse des observations et amendements retenus.....	33
5. Sessions de Formation en Suivi – Evaluation, Indicateurs de Travail Décent et Mobilisation des Ressources.....	35
5.1. Sessions de formation en suivi et évaluation.....	35
5.2. Sessions de formation sur les indicateurs de travail décent.....	35
5.3. Sessions de formation sur la mobilisation des ressources.....	36
5.4. Principaux résultats et recommandations de l’atelier.....	36
6. Cérémonie de Clôture de l’atelier et signature du PPTD.....	39
6.1. Discours du Directeur de l’ETD-BP/Dakar.....	39
6.2. Discours de Madame la Ministre de la Fonction Publique et du Travail.....	39
Annexe 1. Programme de l’atelier.....	41
Annexe 2. Liste des participants.....	47

Liste Des Sigles Et Abréviations

ANPE	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CCI	Convention Collective Interprofessionnelle
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNDS	Commission Nationale de Dialogue Social
CNPN	Conseil National du Patronat du Niger
CNT	Confédération Nationale du Travail
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CTN	Code du Travail du Niger
DTE	Durée de Travail Excessive
EDSN	Enquête Démographique de Santé au Niger
ENBC	Enquête Nationale de Budget Consommation des Ménages
ETD/BP	Equipe Technique de Travail du Bureau Pays
FA FPCA	Fonds d'Appui à la Formation Continue et à l'Apprentissage
FOP	Fédération des Organisations Patronale du Niger
IDH	Indice de Développement Humain
INS	Institut National de la Statistique
MAP	« Suivi et Mesure des progrès accomplis en faveur du Travail Décent »
MFP/E	Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
ME/F	Ministère de l'Economie et des Finances
MFP/T	Ministère de la Fonction Publique et du Travail
OMD	Objectifs du Millénaires pour le Développement
OIT	Organisation International du Travail
PNE	Politique Nationale de l'Emploi
PDES	Programme de Développement Economique et Social
PIB	Produit Intérieur Brut
PICAG	Programme Intérimaire d'Urgence du Gouvernement
PNPS	Politique Nationale de Protection Sociale du Niger
PNE	Politique Nationale de l'Emploi
PNUD	Programme de Nations Unies pour le Développement
PPTD	Programmes par pays de promotion du travail décent
QUIBB	Questionnaire Unifié de Bien Etre de Base
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDRP	Stratégie de Développement Accéléré pour la Réduction de la Pauvreté
SP/SRP	Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SIMT	Système d'Information du Marché de Travail
STT	Santé et Sécurité au Travail
UE	Union Européenne

1. Discours d'ouverture de l'atelier de validation du Profil Pays et du PPTD Niger

1.1. Discours du Représentant du Directeur de l'ETD-BP/Dakar

M. H. Djerma, Représentant le Directeur de l'ETD-BP/Dakar

Dans son discours M. Honoré Djerma c'est d'abord acquitté d'un devoir d'usage en transmettant les salutations du Directeur de l'Equipe d'Appui Technique du BIT Dakar, M. François Murangira, auprès des plus hautes Autorités du Niger, ainsi que ses remerciements et félicitations aux organisateurs pour la tenue de la rencontre ainsi que la chaleureuse bienvenue aux participants avant d'annoncer, que le Directeur de l'Equipe d'Appui Technique du BIT Dakar prendra les travaux en cours.

Après les civilités d'usage, M. Honoré Djerma a souligné toute l'importance de la présente rencontre, qui porte sur la validation de deux documents complémentaires : le Profil Pays de Travail Décent du Niger et le Programme Pays pour la promotion du Travail Décent (PPTD) du Niger.

Le Profil Pays de Travail Décent constitue un document de base, compilant toute l'information statistique et juridique disponible sur les différentes dimensions du travail décent, aidant à la formulation d'un PPTD et à la mesure des progrès réalisés par le pays sur la voie du travail décent. Le Profil Pays rassemble un nombre important d'indicateurs statistiques et juridiques du travail décent et analyse les principales tendances de ces indicateurs dans le contexte national, les progrès atteints et les déficits en travail décent.

M. Honoré Djerma a mentionné que cette première version du Profil Pays de Travail Décent du Niger est une première analyse du genre, articulée autour des dix dimensions du travail décent, relatives aux quatre objectifs stratégiques définis dans l'Agenda du Travail Décent du BIT. Ces quatre objectifs stratégiques sont d'égale importance et portent sur: (i) les principes et droits fondamentaux du travail, (ii) l'emploi, (iii) la protection sociale, (iv) le dialogue social et le tripartisme.

M. Honoré Djerma a ajouté que le processus de l'élaboration du Profil pays a été mené par un pool de consultants nationaux de l'Institut National de Statistique et du Ministère en charge du Travail, avec la participation des partenaires sociaux. Les résultats de l'étude menée par l'expertise nationale avec l'appui du projet MAP (CE/BIT) ont permis, dans la limite des données disponibles, de mettre en évidence les principales tendances des indicateurs du travail décent, et de faire un état des lieux de la réglementation nationale dans chacun des domaines du travail décent en rapport avec les normes internationales du travail.

Ainsi, les progrès réalisés sur la voie du travail décent au Niger et les déficits mis en évidence, permettent de guider la programmation et la planification nationale dans le domaine de l'emploi et du travail décent, comme le PPTD mais aussi l'initiative « 3 N » (les Nigériens Nourissent les Nigériens) du Gouvernement du Niger.

M. Honoré Djerma a souligné que la portée et la richesse des Profils pays de travail décent dépendent de la participation des mandants tripartites à son processus d'élaboration et de validation avant publication, d'où la tenue de la présente rencontre,

car la contribution de tous les partenaires nationaux est essentielle pour enrichir le Profil pays de travail décent du Niger.

Aussi, il a félicité le Niger pour avoir été le premier pays en Afrique de l'Ouest à réaliser ce travail et a souhaité que ces efforts se poursuivent pour améliorer la qualité des données statistiques, tout en réitérant, l'assurance de l'appui technique du BIT dans le développement du système d'information sur le marché du travail du Niger.

Enfin, le représentant, du Directeur de l'ETD-BP/Dakar a rappelé le processus de formulation du PPTD du Niger, dans lequel l'ensemble des partenaires nationaux ont participé afin d'élaborer un programme pays pertinent par rapport aux nouvelles priorités du Gouvernement du Niger. Il a une fois de plus remercié les autorités nigériennes pour avoir sollicité l'accompagnement du BIT dans la formulation du PPTD tout en rappelant que la priorité de ce programme est de favoriser « les emplois décents et productifs pour les hommes et les femmes particulièrement les jeunes à travers la promotion du dialogue social ». Le PPTD est un document cadre de coopération entre le Niger et le BIT, étant non seulement en cohérence avec le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement pour le Niger, mais aussi un document de plaidoyer.

M. Honoré Djerma a remercié particulièrement Madame la Ministre de la Fonction Publique et du Travail et son équipe pour tous les efforts déployés pour la finalisation et la validation du PPTD qui fera l'objet d'une signature à la fin de l'atelier par les mandants tripartites et le BIT. Le budget nécessaire à la mise en œuvre du PPTD a été chiffré à 6 500 000 dollars américains, avec une contribution de l'OIT à hauteur de 25%.

En conclusion, M. Honoré Djerma a lancé un appel aux autorités nigériennes pour la réalisation d'enquêtes annuelles sur la main d'œuvre (comme l'enquête emploi et secteur informel auprès des ménages menée en 2012 avec l'appui du projet MAP), afin d'assurer un suivi continu des progrès en faveur du travail décent, comme l'ont recommandé les trois dernière conférences des Ministres en charge de l'emploi et de la formation professionnelle de l'espace UEMOA (Bamako avril 2010, Bissau mai 2011 et Niamey les 4 et 5 juillet 2012). C'est sur cet appel qu'il a conclu et remercié l'assistance de son aimable attention.

1.2. Discours du Représentant des organisations syndicales du Niger

M. Amarou Arouna Maiga, Secrétaire Général Adjoint de l'Union des Syndicats des Travailleurs du Niger (USTN)

Au nom des centrales syndicales du Niger, M. Amadou Arouna Maiga a pris la parole pour saluer le BIT dans ses efforts de soutien aux relations de travail en général, et pour tout l'appui qu'il apporte pour l'amélioration de la performance des syndicats en particulier. Il a rappelé au demeurant, les axes majeurs retenus dans la programmation en faveur du travail décent à savoir : (i) créer des emplois ; (ii) garantir les droits au travail ; (iii) étendre la protection sociale ; (iv) promouvoir le dialogue social.

Pour M. Amadou Arouna Maiga ces axes sont de réels motifs de satisfaction pour les représentants des syndicats des travailleurs et signifient à leurs yeux : (i) plus et mieux d'emplois ; (ii) le droit au travail garantis et respectés ; (iii) la protection sociale assurée pour tous ; et (iv) le partenariat encore plus dynamique, encore plus sincère.

Le représentant des travailleurs a lancé un appel aux représentants du Gouvernement, aux employeurs et à ses camarades de toutes les centrales syndicales, participants à

l'atelier afin de relever ce défi qui exigera des efforts soutenus pour retenir un Profil Pays du Travail Décent consensuel pour le Niger. Il a ensuite rappelé les résultats de l'atelier d'août 2011, qui avait permis de retenir les indicateurs du travail décent pertinents pour le Niger.

Il a souligné la nécessité d'avancer et d'aller de l'avant, en comparant le Niger avec d'autres pays de la sous-région (comme le Mali, le Togo, le Sénégal) et a appelé le gouvernement et le BIT à accélérer le processus de mise en œuvre du PPTD.

Le représentant des centrales syndicales a conclu son propos en exhortant toutes les parties prenantes, en particulier les représentants des syndicats à participer pleinement à ce genre d'exercice – la validation du profil pays et du PPTD Niger – pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs, tout en souhaitant plein succès aux travaux.

1.3. Discours du Représentant des organisations patronales du Niger

M. Adolphe, Président de la Fédération des Organisations Patronales du Niger (FOP-Niger)

Le Président des organisations patronales M. Adolphe, a tout d'abord rappelé qu'il soutenait lors d'une rencontre organisée par le Ministère de la Formation Professionnelle que « la formation professionnelle de qualité est un gage des compétences et de qualifications requises pour une économie en pleine évolution et constitue l'un des facteurs clés pour le développement et la croissance ». Or les 4 objectifs stratégiques autour desquels s'articule le PPTD Niger, couvrent cet aspect à savoir : (i) le développement des compétences ; (ii) le développement des entreprises pour la création d'emplois ; (iii) le dialogue social et le renforcement du cadre institutionnel de la bonne gouvernance ; et (iv) le renforcement du système de protection sociale pour les travailleurs du secteur informel.

Il a poursuivi son allocution, en expliquant que par « développement des compétences », il entend « trouver sur le marché du travail un personnel capable d'appliquer les connaissances professionnelles et techniques acquises en vue de développer l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, l'industrie, le commerce, l'économie et les services ». La question du développement des compétences doit être ainsi reliée aux questions de la productivité, de la croissance et de l'emploi.

Le Président des organisations patronales a précisé que la politique de l'emploi doit : (i) adopter l'offre à la demande de compétence et de formation ; (ii) aider les employeurs et les entreprises à s'adapter au changement ; (iii) anticiper et dispenser les nouvelles compétences qui seront exigées dans le futur. Aussi le développement des entreprises pour la création d'emplois décents et productifs passe nécessairement par l'assainissement du climat des affaires sur la base des critères de classement du Doing Business des investissements productif, à savoir : (i) un système fiscal étudié pour les pays en processus de développement ; (ii) la lutte contre les fraudes et les passe-droits ; (iii) l'égalité et la transparence en ce qui concerne la passation des marchés ; (iv) la sensibilisation des entreprises à créer des emplois ; (v) l'appui à la création d'entreprises agricoles.

S'agissant du renforcement du système de protection sociale pour tous les travailleurs, le représentant des employeurs a préconisé la tenue de réunions de sensibilisation des

employeurs comme des travailleurs qui doivent exiger leur inscription à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ou à toute autre institution de protection sociale.

M. Adolphe a relevé que le dialogue social est une réalité au Niger, car toute action dans une entreprise doit se fonder sur la base d'un dialogue social préalablement établi entre l'employeur et les travailleurs. Le dialogue social doit aussi être soutenu à travers un engagement et une confiance réciproque entre l'ensemble des partenaires sociaux et acteurs concernés tel que le Conseil Economique Social et Culturel (CESOC) qui sera mis très bientôt en place et qui doit participer à la mise en œuvre du PPTD Niger.

Enfin, M. Adolphe a présenté au nom du CNPN et de la FOP/Niger, ses remerciements à Madame la Ministre de Fonction Publique et du Travail et aux cadres de son Ministère pour tous les efforts déployés ayant permis la tenue de l'atelier de validation du PPTD et du Profil Pays du Niger. Il a aussi adressé ses remerciements à Mme. Faustina Vaneperen et à l'équipe du BIT qui l'accompagne, au Directeur du BIT/Dakar M. François Maurangira, au Directeur Régional Afrique M. Charles Dan, au Directeur Général du BIT pour la confiance placée au Niger dans la mise en œuvre du Programme Pays de Promotion du Travail Décent. C'est sur ces remerciements qu'il a souhaité plein succès aux travaux.

1.4. Discours d'ouverture de la Ministre de la Fonction Publique et du Travail du Niger

Mme. Sabo Fatouma Zara Boubacar Zakari, Ministre de la Fonction Publique et du Travail

La Ministre de la Fonction Publique, Mme. Sabo Fatouma Zara, a de prime à bord remercié les participants de leur présence et de l'intérêt qu'ils témoignent aux assises qui ont comme thème central le travail décent. Elle s'est félicitée de procéder à la validation du Programme Pays de Travail Décent du Niger, pour lequel toutes les énergies ont été mobilisées depuis le lancement du processus en juillet 2010. Elle a ainsi rappelé le processus d'élaboration du PPTD qui a vu la participation effective de l'ensemble des acteurs nationaux concernés avec l'assistance et l'encadrement de l'Equipe d'Appui Technique du BIT Dakar. Dans ce processus, des échanges très riches ont permis d'identifier les priorités du Niger en vue de la formulation des actions à mener dans le cadre du PPTD, qu'elle a qualifié d'outil indispensable pour la mise en œuvre harmonieuse et efficace des actions de coopération non seulement avec le BIT, mais aussi avec les partenaires financiers, sur les questions relatives au travail décent.

C'est sur la base de ces priorités, a-t-elle ajouté, que le PPTD Niger a été élaboré autour des axes comme l'amélioration des conditions et du milieu de travail, la promotion de l'emploi des jeunes, le dialogue social, la protection sociale et les droits au travail. Mme la Ministre a tenu à remercier le BIT pour son accompagnement et son expertise ayant aidé à la formulation du document de programme faisant l'objet d'examen aux fins de validation.

La Ministre de la Fonction Publique et du Travail a relevé que le document du PPTD a fait l'objet d'une actualisation, ayant permis son intégration dans le cadre du programme du Président de la République, Son Excellence M. Issoufou Mahamadou et de la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre, Son Excellence M. Brigi Rafini. Elle a déclaré à cet effet que le PPTD du Niger est un programme bâti suivant le principe de la gestion axée sur les résultats, et que sa mise en œuvre sera assujettie à une évaluation périodique à partir d'indicateurs clairement définis à l'avance. C'est pourquoi l'identification d'indicateurs de travail décent et la production du le Profil Pays de Travail

Décent du Niger, avec l'appui du BIT à travers le projet MAP, ont été des étapes importantes.

Poursuivant son allocation la Ministre du Travail a rappelé aux participants de tout l'intérêt que portent les Nigériens aujourd'hui aux résultats des travaux de cet atelier, dont l'enjeu demeure la capacité du PPTD tel qu'il sera adopté, d'avoir l'impact attendu sur l'amélioration des conditions de vie des nigériennes et des nigériens et un Profil Pays reflétant les réalités nationales.

Enfin, Madame la Ministre a adressé ses vœux aux Partenaire Techniques et Financiers, pour leur disponibilité à accompagner le Niger, afin que PPTD puisse être mis en œuvre de façon efficace.

En conclusion, la Ministre de la Fonction Publique et du Travail a tenu à remercier une fois de plus le BIT et la Commission européenne à travers le projet MAP, pour son assistance technique et financière qui a permis la tenue de la présente rencontre. Elle a, pour finir, souhaité plein succès aux travaux, et a déclaré ouvert l'atelier de validation du Programme Pays de Travail Décent et du Profil Pays de Travail Décent du Niger.

2. Déroulement de l'atelier de validation du Profil Pays et du PPTD Niger

L'atelier a regroupé les représentants des Ministères sectoriels concernés par le sujet, les représentants des partenaires sociaux (organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs), les représentants des partenaires au développement, le Directeur de l'ETD-BP Dakar, le point focal du BIT pour le Niger et le spécialiste en statistiques du travail, le chargé de Programme du PPTD Niger, l'assistant de programme pour le Niger et un collaborateur extérieur.

Conformément au programme, les travaux de l'atelier ont débuté par l'examen du document du Profil Pays Travail Décent (deux jours, 6 et 9 juillet 2012), puis l'examen et la validation du document PPTD, puis la formation sur le suivi et l'évaluation du PPTD (un jour, 10 juillet 2012). Une formation de deux jours auprès des partenaires sociaux, sur les concepts et définitions des indicateurs du travail décent a suivi les travaux de validation du Profil Pays et du PPTD (11 et 12 juillet 2012). Enfin le dernier jour a été consacré à une formation sur les stratégies de mobilisation des ressources et à la signature officielle du PPTD (13 juillet 2012).

Les travaux ont débuté le vendredi 06 juillet avec la présentation des résultats du Profil Pays Travail Décent, par le Ministère de la Fonction Publique, l'Institut National de la Statistique et le spécialiste en statistiques de l'ETD-BP/Dakar. A la suite de ces présentations, les participants ont constitué trois groupes de travail afin d'analyser et d'amender l'étude conformément aux termes de référence préétablis.

La journée du lundi 09 juillet, a débuté par les allocutions, respectivement du représentant des organisations syndicales, du représentant des organisations patronales, du représentant du Directeur Général de l'ETD-BP/Dakar et du discours d'ouverture de la Ministre de la Fonction Publique et du Travail. Ensuite, ont suivi la restitution des travaux des groupes et la présentation et discussion du Chapitre 12 du Profil Pays Travail Décent, reliant les indicateurs travail décent et les résultats attendus du PPTD. À la fin de la journée les participants ont adopté l'étude du Profil Pays sous réserve d'intégrer les amendements et observations formulés à cet effet (voir section suivante).

Le mardi 10 juillet 2012, l'atelier s'est penché sur la présentation du PPTD Niger avec sa matrice opérationnelle de suivi et évaluation et la formation en suivi et évaluation avec une application sur la chaine des résultats selon la démarche de gestion basée sur les résultats. Le PPTD a été largement présenté par le BIT/ETD-BP/Dakar. Les participants ont marqué un intérêt particulier au partage dudit programme, à la présentation des rôles et responsabilités des acteurs dans la mise en œuvre du programme, le suivi et l'évaluation des résultats du PPTD. A la fin des présentations, des questions d'éclaircissements ont été posées aux facilitateurs et des réponses appropriées ont été apportées. Par la suite, les participants ont participé à des travaux de groupes pour formuler des amendements et observations et valider le document du PPTD Niger. Les préoccupations ont été essentiellement centrées sur l'impact du programme, les programmes d'appui à l'emploi prévus au niveau du résultat 2, l'unité de gestion du programme et le comité de pilotage, l'audit institutionnel du Ministère en charge du travail et quelques observations de forme.

A l'issue des débats les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- (i) intégrer une unité de gestion du programme dont les tâches et la composition seront définies par le comité de pilotage ;

-
- (ii) inscrire le PPTD dans le programme d'assistance d'emploi du Niger encours de mise en œuvre ;
 - (iii) remplacer l'audit organisationnel du Ministère en charge du travail par l'audit du dialogue social ;
 - (iv) intégrer l'annexe 1 sur l'impact du programme dans la partie narrative au niveau des Priorités et Résultats ;
 - (v) inclure le budget national comme sources de financement du PPTD Niger.

Sous réserve d'intégrer ces amendements et observations les participants ont validé le document du Programme Pays de Promotion de Travail Decent du Niger.

Une fois validé et amendé, ce document de programme a été adopté le même jour en Conseil de Cabinet et le jour suivant en Conseil des Ministres avec instruction de l'intégrer dans le Programme de Développement Economique Social (PDES) par le Président de la République du Niger. Ce dernier a mandaté la Ministre de la Fonction Publique pour signer le PPTD au nom du Gouvernement. Une stratégie de communication sur les activités du BIT et surtout sur la signature du PPTD Niger menée par le chargé du programme M. Gabriel Djankou, a permis de médiatiser pendant toute la semaine les activités de l'atelier sur la validation du PPTD et du Profil pays travail décent.

Le Directeur du Bureau de l'ETD-BP/Dakar a été invité à faire un point de presse sur les interventions du BIT, le Profil Pays et le PPTD du Niger au journal télévisé du jeudi 12 juillet 2012 à la télévision nationale « Télésahel ». La presse écrite a en outre publié son interview le lendemain.

Suite à la validation du document du PPTD, les participants à l'atelier ont suivi une séance de formation sur le suivi et évaluation animée par un consultant national et les experts du BIT. Ont été présentés les concepts de base, les indicateurs, le rôle des cibles, l'importance des rapports de suivi et évaluation et certaines dimensions transversales telles que le genre, le VIH/sida, l'évaluation d'impact des programmes et projets de développement. A la fin de la présentation, trois groupes ont été constitués pour traiter un exercice sur le renforcement des capacités des ressources humaines et le dialogue social, l'emploi des jeunes et les normes de travail en vue de formuler des chaines de résultats selon l'approche de gestion axée sur les résultats. Les résultats des travaux des groupes ont été présentés et discutés le même jour.

Les journées des 11 et 12 ont été consacrées à la formation des partenaires sociaux sur les indicateurs du travail décent menée par M. Honoré Djerma, spécialiste principal sur les statistiques du travail de l'ETD-BP/Dakar. Cette formation a été axée sur l'emploi informel, les sources et outils de collecte de données, les cadres et normes internationaux, le système d'information sur le marché du travail. Ont été présentés les concepts et définitions des principaux indicateurs du travail décent et les possibles interprétations de ces indicateurs, avec des exercices pratiques. Les discussions se sont surtout focalisées sur les concepts et définitions, sur les indicateurs emploi, les questions de collecte des données, les méthodes de calcul et les sources dans le contexte du Niger.

La dernière journée (13 juillet 2012) a été consacrée à la formation des mandants sur les stratégies de mobilisation des ressources par M. Gabriel Djankou. Celui-ci a d'abord défini les concepts clés des termes de la mobilisation de ressources avant de donner des pistes internes et externes pour mobiliser des ressources importantes en vue de la mise en œuvre du PPTD. Il a ensuite terminé son exposé par un exercice qui a permis aux

participants de mieux appréhender les mécanismes internes de mobilisation des ressources. Les travaux des différents groupes ont été restitués et partagés à la grande satisfaction des mandants.

L'un des moments forts de cette journée du 13 juillet 2012, fut la signature du PPTD par les mandants tripartites et le Directeur de l'ETD-BP/Dakar en présence de la Ministre de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, du Directeur de Cabinet du Ministre de la Justice et des représentants des autres institutions tels que le Haut-Commissariat la Modernisation de l'Etat. Le Coordinateur du Système des Nations-Unies était aussi présent ainsi qu'une délégation de la Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique venue au Niger dans le cadre de la coopération syndicale au développement et présente au moment de l'événement.

En marge de l'atelier le Directeur de l'ETD-BP/Dakar a été reçu en audience par le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale du Niger M. Daouda Marté et par le Premier Ministre M. Birgi Rafini.

3. Validation du Profil Pays du Travail Décent pour le Niger

3.1. Présentation du document du Profil Pays (session 1)

L'étude du Profil Pays a été présentée le vendredi 06 juillet 2012 : les objectifs de cette étude ont été rappelés par M. DJERMA de l'ETD-BP/Dakar, et les résultats des chapitres 1 à 11 ont été présentés par les consultants nationaux du Ministère du Travail, le Directeur Général de l'ANPE et le représentant de l'Institut National de la Statistique.

Présentation des objectifs du Profil Pays

M. Honoré Djerma a d'abord rappelé le processus d'élaboration du document du Profil Pays, avant de présenter les objectifs du Profil Pays qui sont de : (i) mettre en évidence les principales tendances des indicateurs de travail décent au Niger ; (ii) faire un état des lieux de la réglementation nationale dans chacun des domaines du travail décent en rapport avec les normes internationales du travail; (iii) analyser les évolutions constatées dans le contexte juridique, économique et social du pays et au regard des politiques nationales.

Le Profil pays vise à évaluer de façon critique et sur la base de sources nationales les progrès réalisés en faveur du travail décent au Niger en favorisant le dialogue social au niveau national.

Présentation des résultats des chapitres 1 à 11

Le Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) et le représentant de l'Institut National de la Statistique (INS) ont présenté les résultats des chapitres suivants:

- Contexte socio-économique
- Opportunités d'emploi ;
- Gain adéquats et emplois productifs ;
- Horaires décents ;
- Combiner, vie de famille et vie privée ;
- Formes de travail à abolir ;
- Stabilité et sécurité de l'emploi ;
- Egalité de chances et traitement dans l'emploi
- Sécurité du milieu de travail ;
- Sécurité sociale ;
- Dialogue social, représentation des travailleurs et des employeurs.

A la fin de présentations des questions d'éclaircissements ont été posées aux exposants qui ont apporté des réponses appropriées. Puis les participants se sont constitués en trois groupes tripartites avec pour mission de répondre à neuf questions sur les différents chapitres.

3.2. Présentation des résultats des travaux de groupe (sessions 2 et 3)

Les travaux des groupes ont débuté le vendredi 06 juillet 2012 dans la salle de réunion de la Caisse Nationale de Sécurité (CNSS) et se sont poursuivis le lundi 09 juillet 2012 dans la salle de réunion du Grand Hôtel, avant d'être présentés en plénière pour discussions et amendements.

Restitution des travaux du Groupe 1 sur les chapitres 1 à 4

Sur la base d'un questionnaire comportant neuf questions, le premier groupe a axé ses réflexions sur les chapitres 1, 2, 3 et 4 du Profil Pays Travail Décent du Niger. La synthèse des travaux fait ressortir la méthodologie du travail adoptée et les observations du Groupe de travail.

La méthodologie adoptée par le groupe a consisté à une lecture intégrale question par question, une lecture attentive des quatre chapitres afin de répondre à chacune des questions et un recensement des observations de chaque membre du groupe.

A l'issue de ce travail, la synthèse des observations des membres du groupe a été présentée question par question :

Question n°1 : *Avez-vous des commentaires sur les tableaux statistiques (sources, valeurs, évolution) et auriez-vous d'autres données à ajouter*

Les membres du groupe n'ont pas d'observations au tableau 1, 2, 3 et 4.

Question n°2 : *Avez-vous des commentaires sur les indicateurs juridiques (encadrés) ou amendements à apporter ?*

Les membres du groupe ont apporté les observations et amendements suivants :

- Encadré 1 : Reprendre le texte en ajoutant "physique" au mot personne.
- Encadré 2 : Biffer le mot " gouvernement " dans la 1ère phrase.
- Au niveau du 2ème paragraphe portant "Preuves de mise en œuvre effective", ajouter : "recrutement des enseignants et personnel de la santé tout en supprimant le membre de phrase " aucune information disponible".
- Encadré 3 : pas d'observation.
- Encadré 4 : Salaire minimum : 28.347 FCFA par mois.
- Au niveau de " Preuves de mise en œuvre", remplacer tout le paragraphe par la phrase suivante " Décret N°2006-058/PRN/MFP/T du 8 Mars 2006 et le décret N°2006-059/PRN/MFP/T du 8 Mars 2006 fixant respectivement le SMIG et le salaire minimum des autres catégories."

- Encadré 5 : lire 8 heures par jour soit 40 heures par semaine au lieu de 9 heures par jour soient 40 heures par semaine.

- Encadré 6 : pas d'observation.

Question n°3 : *Avez-vous des commentaires ou suggestions sur l'analyse des chiffres et informations juridiques ?*

Les membres du groupe 1 ont formulé les observations et suggestions suivantes:

- Ajouter, à la page 15, 2ème Paragraphe, « le taux d'inflation de l'UEMOA qui est de 3% ».
- Biffer à la page 13 "projet adopté le 16 Septembre 2011."
- Ajouter « le décret 165-117 du 18 Aout 1965 portant détermination des règles de gestion des régimes accident de travail et maladies professionnelles » à la 3ème phrase du 2ème paragraphe de la page 13 juste après code de travail et convention collective interprofessionnelle.

Question n°4 : *Pensez-vous qu'il faut ajouter de l'information sur les politiques mises en œuvre par le gouvernement (politiques sociales, économiques...)?*

Le groupe n'a trouvé aucune observation à formuler.

Question n°5 : *Les résultats et conclusions de chaque chapitre vous semblent-ils corrects et suffisamment développés ? Auriez-vous d'autres résultats/conclusions à tirer des données présentées ?*

Les membres du groupe1 ont proposé les amendements suivants :

- Ajouter à la page 14, 3ème paragraphe : "dirigée par M. Hama Amadou" à l'Assemblée Nationale.
- Intégrer à la page 16, "qu'après la revue à mis-parcours de la SDRP un nouveau cadre est créé qu'on appelle cadre accéléré de réduction de la pauvreté qui lui-même a évolué vers le picage mis en œuvre dans le cadre du bilan de l'an 1 du Président de la République."
- Intégrer aussi les contenus de l'initiative « 3N ».
- Ajouter au dernier paragraphe de la page 25 la cible de la déclaration de politique générale(DPG) du gouvernement qui prévoit 250.000 emplois d'ici 2015.
- Biffer en cours d'élaboration et corriger 2012-2016 au lieu de 2011-2016 à la page 22.
- Lire 8 heures par jour au lieu de 9 heures par jour.
- Ajouter à la 1ère phrase de la page 33 : "il en est de même pour la femme salariée qui bénéficie de son salaire et d'une protection sociale pendant son congé de maternité".

Question n°6 : *Comment le profil travail décent du Niger peut être utile pour formuler des options de politique ? Auriez-vous des recommandations en termes de politiques à suivre et mettre en place pour chacun des thèmes traités (par chapitre) ?*

Le Profil Pays Travail Décent renseigne que toutes les politiques prennent en compte les 4 chapitres étudiés.

Question n°7 : *Comment le profil peut être utilisé pour appuyer la formulation de la mise en œuvre et le suivi-évaluation du plan National de Développement Economique et Social du Niger ?*

Le profil peut appuyer le plan de développement en prenant en compte les différents indicateurs se rapportant aux chapitres examinés.

Question n°8 : *Liens avec les programmes Pays Travail Décent du Niger : le profil peut être utilisé pour appuyer la formulation et le suivi-évaluation des programmes pays travail décent, voir le chapitre 12 : quels sont vos commentaires sur ce chapitre ?*

Sur cette question les membres du groupe étaient dans l'incapacité de répondre pour manque du chapitre 12 en question (présenté et discuté le jour suivant).

Question n°9 : *Quelle serait la durée de révision du profil pays ? :*

Le groupe 1 a proposé une révision du profil pays chaque 5 ans et a proposé d'impliquer les institutions suivantes :

- L'Institut National de Statistique (INS) pour les enquêtes.
- Le Ministère de la Fonction Publique et du Travail pour le cadre juridique.
- L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE).
- L'Observatoire National de l'Emploi.
- Le Ministère de la Fonction Publique et du Travail doit conduire le processus à travers un comité tripartite.

Le groupe a proposé que la méthode de diffusion s'effectue à travers des notes explicatives, des fiches d'informations et une campagne de vulgarisation du rapport. Enfin le groupe a recommandé d'intégrer le programme des enquêtes emplois dans les schémas directeurs de la statistique du Niger.

Restitution des travaux du Groupe 2 sur les chapitres 5 à 7

Le groupe 2 après un large consensus entre ses membres, tout en se servant des questions du guide, a adopté des amendements et observations chapitre par chapitre. Il a présenté les conclusions des travaux du 06 et du 09 juillet de la façon suivante :

Au Chapitre 5 : Combiner travail, vie de famille et vie privée, le groupe a fait les observations suivantes :

- Il n'y a pas de tableaux statistiques dans le chapitre 5 ;
- A la page 36, il y a lieu d'ajouter l'expression « étendre à tous les autres événements familiaux prévus à l'article 60 de la Convention Collective Interprofessionnelle (CCI) et ajouter dans la limite des dix jours ouvrables ».
- A la page 34, 2^{ème} paragraphe, « le code du travail Pour une période de six semaines précédant ... et de 8 semaines suivant l'accouchement »

-
- **Recommandation N° 1 :** Collecter et renseigner les indicateurs sur les « travailleurs protégés par la loi » à intégrer dans ce chapitre
 - A la page 34, il faut ajouter les dispositions de l'article 105 du code du travail relatif au repos pour allaitement. Ensuite, il ya la possibilité également pour la femme de prendre une disponibilité pour s'occuper de son enfant : article 23 de la CCI.
 - Ajouter au niveau de la fonction publique les dispositions autorisant un conjoint à suspendre la situation de travail pour rejoindre l'autre conjoint appelé à travailler en dehors du lieu du domicile habituel ou à l'étranger (article 85 du statut général de la fonction publique).

Chapitre 6 : Formes de travail à abolir : sur ce chapitre le groupe 2 a formulé les amendements et observations suivants :

- A la page 38 : préciser la partie réglementaire du code du travail partout où il est cité des dispositions dans les articles sans indications. Ensuite à la même page, biffer au travail avec l'âge d'admission à l'emploi (14 ans).
- Ensuite, ajouter le code minier comme acte interdisant le travail des enfants de moins de 18 ans.
- A la page 41, annoncer l'article 270 du code pénal avant « par ailleurs », juste après l'article 4.
- A la page 43 : au niveau du tableau retraçant les formes de travail à abolir, le travail des adultes et des enfants en pourcentage en pourcentage.
- **Recommandation N°2** sur l'adoption du plan national d'action de lutte contre le travail des enfants élaboré par le Ministère de la Fonction Publique et du Travail en concertation avec les Partenaires. De même, il serait souhaitable d'actualiser les données provenant de l'Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE).

Chapitre 7 : Stabilité et sécurité de l'emploi, le groupe a formulé les observations et amendements suivants :

- A la page 44 : noter que les textes doivent s'appliquer de manière égale aux hommes et aux femmes à l'exception de ceux se rapportant à la maternité et au rôle génésique de la femme.
- A la page 46 : au niveau des sources (QUIBB 2005 et ENBC 2007/2008), préciser toutes les catégories de femmes sans mettre le mot salarié.
- Ajouter le décret n°055/MFP/T du 30 mars 1960 à la page 46.

Chapitre 8 : Egalité de chances et de traitement dans l'emploi : s'agissant de ce chapitre les membres du groupe ont suggéré :

- A la page 48, biffer « CTD » et noter à la place « CTN ».
- Donner les références de l'article 33 de la constitution du 25 novembre 2010 à la page 48.

-
- A la page 49, corriger service civique « national » au lieu de « nationales » et biffer le mot du après seulement 8% des emplois salariés. Il faut corriger la référence du décret n°67-126 du 07 septembre 1967.
 - A la page 50, opérer la modification suivante au dernier paragraphe de ladite page : « un cadre législatif existe en faveur de l'égalité des chances mais n'est pas encore efficace pour être traduit en actions concrètes ».

Restitution des travaux du Groupe 3 (chapitres 8 à 12)

Le groupe a eu en charge de traiter les chapitres 9, 10, 11 et 12 du Profil pays.

Le groupe a arrêté comme suit sa méthodologie de travail : dans un premier temps, apporter des réponses et faire des observations spécifiques à chacun des chapitres ; ce qui correspond à l'examen des six premières questions du guide ; ensuite, répondre aux trois dernières questions qui elles sont d'ordre général et communes à l'ensemble des chapitres ;

Le groupe a procédé à la lecture des chapitres un à un, suivie de discussions et commentaires. Au terme de ces échanges, le groupe a formulé les observations et propositions ci-dessous :

Chapitre 9 : Sécurité du milieu du Travail : les membres du groupe ont apporté les amendements suivants :

- Page 51 (l'encadré) : législation, politique ou institutions : 3^{ème} alinéa : i) lire Décret N°65-117 du 18 août 1965 au lieu de (1968) ; biffer le passage relatif aux détenus exécutant un travail car il ne s'agit pas de cas de travail au sens du code du travail ; iii) compléter le cadre juridique en faisant état des dispositions prévues par le statut général de la fonction publique en ce qui concerne la prise en charge des agents fonctionnaires malades ainsi, qu'aux personnes à leur charge (à hauteur de 80% par l'État dans les formations sanitaires publiques).
- Page 52 : i) compléter l'état des lieux en rappelant l'institutionnalisation des comités de santé et sécurité au travail ; ii) 1er paragraphe : les données statistiques sur les lésions professionnelles doivent être actualisées ; iii) 3^{ème} paragraphe : se contenter juste la proportion des inspecteurs en 2010, soit 0,2 et non faire apparaître celle de 2000 (0,3) dès lors que la baisse n'est pas très significative.
- Page 54, Conclusion : cette conclusion reflète la réalité, mais il y a lieu d'y ajouter la faiblesse des ressources financières, matérielles, humaines, et informationnelles.

Chapitre 10 : sécurité sociale :

- Page 56 2^{ème} paragraphe, 4^{ème} alinéa : développer davantage le régime de sécurité sociale pour les fonctionnaires tout comme cela a été développé pour les salariés du privé; afin d'avoir un renseignement cohérent à tous les niveaux et faire mention de la CARENI.
- Page 57, dans l'encadré Preuves de mises en œuvre: pour une meilleure compréhension, il y a lieu de préciser le montant actuel du SMIG.

-
- Conclusion : tout en partageant les conclusions dégagées, le groupe a proposé de prendre également en compte le système de retraite complémentaire institué de plus en plus dans certains milieux professionnels.

Chapitre 11 : Dialogue social, représentation des travailleurs et des employeurs :

- Page 60 : 2^{ème} paragraphe : retenir qu'en plus de l'Union Générale des Syndicats de l'Economie Informelle du Niger (UGSEIN) qui défend exclusivement les intérêts des syndicats du secteur informel, toutes les autres centrales syndicales ont parmi leurs affiliés, des syndicats relevant du secteur informel .
- Page 62 : Encadré 2 législation, politique ou institutions : compléter les organes de consultations tripartites avec notamment la Commission Consultative du Travail (CCT), le Conseil National du Travail (CNT), la Commission Nationale de Dialogue Social (CNDS), etc. Preuves de mises en œuvres : mentionner (les différentes conventions collectives et accords d'établissements existants comme : la convention collective du secteur bancaire ; accord d'établissement de la SEEN etc.)
- Page 63 : Conclusion l'évaluation des progrès en matière de dialogue social : rappeler et mettre davantage en exergue le rôle essentiel que doit jouer l'administration du travail en matière d'évaluation du dialogue social.

Chapitre 12 : Indicateurs du travail Décent et Résultat du PPTD Niger :

Après avoir passé en revue le chapitre 12 et un large échange sur la nature exacte des résultats attendus du groupe, celui - ci a estimé plus judicieux de renvoyer l'examen dudit chapitre à la réunion plénière.

Autres observations des travaux de groupe

Les groupes 1, 2 et 3 ont formulé des recommandations communes :

- Actualiser les statistiques en s'appuyant sur le document du PDES en cours d'élaboration ;
- La périodicité de la mise à jour du Profil Niger doit être annuelle, de manière à obliger les producteurs de statistiques à produire régulièrement des données mises à jour ;
- Le processus d'actualisation des données doit être conduit par l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) ; cet observatoire a l'avantage d'être un élément fédérateur entre les structures productrices et utilisatrices de données. Par ailleurs les réflexions déjà conduites en vue de la mise en place de cet organe prévoient un réseau des producteurs et utilisateurs, sans oublier que les données primaires seront collectées au niveau des structures productrices (ANPE, CNSS, etc.) ;
- Accompagner le processus par la mise en place d'un comité tripartite de pilotage qui assurera l'impulsion et apportera l'appui politique nécessaire à la réussite, par le Niger, de cette expérience pilote.
- Multiplier les enquêtes (notamment les enquêtes de perception) permettant de collecter des données et de renseigner les acteurs.

Le chapitre 12 du Profil a été présenté par M. Oumarou Ibrahima, consultant du BIT. Celui-ci a indiqué que le chapitre 12 reliant les indicateurs du travail décent et le PPTD fait la particularité du Profil Pays du Niger avec les autres Profils pays. La présentation du chapitre 12 a été articulée autour de :

- des vingt indicateurs de travail décent retenus lors de l'atelier de consultation tripartite pour l'identification des indicateurs du travail décent de août 2011 (Niamey) ;
- les liens logiques entre les résultats du PPTD et les 10 dimensions du Profil pays ;
- les résultats du PPTD et les principaux indicateurs retenus ;
- les critères de choix et d'affectation des indicateurs aux résultats du programme.

A la fin de la présentation, les participants ont posé des questions sur le choix de certains indicateurs retenus et proposé d'intégrer d'autres indicateurs comme ceux relatifs à la formation professionnelle et ceux retenus par l'UEMOA ou l'Union Africaine.

Le consultant a souligné que le choix des indicateurs pour le suivi du PPTD est soumis à approbation et que toute contribution est la bienvenue, tout en insistant sur la nécessité de trouver un consensus entre les mandants tripartites. A la lumière des échanges, l'atelier a reconnu la pertinence du chapitre 12 et la démarche d'intégrer des indicateurs du travail décent pour le suivi-évaluation du PPTD. Il a été recommandé de revoir si nécessaire le Chapitre 12 lors de la revue à mi-parcours du PPTD en vue d'intégrer de nouveaux indicateurs ou de retirer certains indicateurs si en pratique, ils s'avèrent moins pertinents.

3.3. Discussions et synthèses des observations en plénière

Suite à la présentation des observations de chaque groupe, un débat a eu lieu en plénière et des commentaires sur les observations et amendements des travaux de groupe ont été formulés. L'atelier a validé la synthèse des travaux des groupes comme suit :

- (i) Groupe 1 : les participants ont adopté l'ensemble des observations à l'exception de l'observation qui consiste à biffer dans l'encadré 2 « et du gouvernement » ;
- (ii) Groupe 2 : l'ensemble des participants de l'atelier a entériné les observations du groupe 2, et suggéré au BIT et au Gouvernement du Niger d'examiner la recommandation N°1 relative à la mise en place des moyens pour collecter et renseigner les indicateurs sur les « travailleurs protégés par la loi ». à intégrer dans ce chapitre ;
- (iii) Groupe 3 : les participants de l'atelier ont adopté les amendements et observations du groupe 3 à l'exception de l'observation iii) de la page 52, qui demande de se contenter de la proportion des inspecteurs du travail.

Le document du profil pays a été validé par les participants sous réserve de la prise en compte des observations et amendements.

4. Validation du Programme Pays de Travail Décent du Niger

La deuxième partie de l'atelier fut consacrée à la présentation et à la validation du document du PPTD Niger (Sessions 5 et 6 de la journée du 10 juillet 2012).

4.1. Présentation du PPTD et ses matrices opérationnelles de suivi et évaluation (session 5)

Le contenu du Programme a été présenté par Mme. Vanaperen de l'ETD-BP/Dakar. Dans sa présentation, elle est revenue sur les différentes étapes du processus d'élaboration du PPTD avant de présenter, les priorités, les résultats, les produits et leurs indicateurs, les modalités de mise en œuvre, les modalités de suivi et évaluation et le coût du programme.

Une présentation des matrices opérationnelles de suivi et évaluation du PPTD a été menée par le consultant national, M. Oumarou Ibrahima, afin que tous les participants puissent mieux comprendre et appliquer les mécanismes de suivi et évaluation du PPTD et en particulier les membres du Comité de Pilotage mis en place à cet effet. La présentation s'est articulée sur les responsabilités des acteurs dans le suivi des résultats, des produits et à tous les niveaux.

Les participants ont reçu à cet effet des tableaux leur permettant d'actualiser les références des indicateurs des différents produits du PPTD, de désigner un responsable de suivi pour chaque résultat et produit du PPTD ainsi que les besoins permettant de faciliter le suivi et l'évaluation. Il a été demandé aux participants de dresser la liste des membres du Comité de Pilotage. Cette présentation sur le suivi et évaluation du PPTD a été complétée par M. Dounama Abdou, Directeur Général du Travail, membre du Comité de Pilotage, sur le plan d'action du Comité de Pilotage élaboré lors de la session de Cotonou sur le renforcement des capacités des acteurs.

Par la suite, les participants se sont retrouvés dans leurs groupes respectifs pour faire des amendements, observations sur le document du PPTD et ses matrices de suivi et évaluation.

4.2. Restitution des travaux de groupe sur le PPTD (session 6)

Restitution des travaux du groupe 1

Le premier groupe a procédé à une revue du document dans son ensemble page par page dans le fond et dans la forme. Les travaux du groupe se sont présentés comme suit :

i) Sur la forme

- Ajouter dans la table des matières, les points 1.3 et 1.5 absents dans la table des matières.
- Regrouper les points 2, 3 du document en 2 et l'intitulé « 2. Priorités du programme et résultats à court et moyen terme ».
- Dans l'ensemble corriger les notes de bas de page exemple : 1^{er} paragraphe 1^{ère} ligne le 2 après enclavé ; 2^{ème} ligne 3^{ème} paragraphe 3 après 2010

ii) Sur le fond

Page 2

- 1^{er} paragraphe : remplacer la dernière phrase par 214 communes rurales, 04 villes à statut particulier, 37 communes urbaines et 63 départements au total 255 communes.
- 3^{ème} paragraphe : la population Nigérienne compte en 2012 environs 16 000 000

Page 3

- 1er paragraphe 2007 - 2008 au lieu de 2005 et briffer la partie du paragraphe « 6 nigériens sur 10 »
- 3ème paragraphe 2ème phrase : reprendre la phrase
- Dernier paragraphe dernière phrase à référencier 2ème ligne 4ème paragraphe « évolution de l'emploi à renseigner »
- Dans l'ensemble les données de la page 3 doivent être mises à jour, voir les références du document du cadrage macro-économique 2012-2013

Page 4

- Noter 12 centrales au lieu de 10 au dernier paragraphe

Page 5

- La 3^{ème} phrase doit s'arrêter à « pour leur concentration »

Page 6

- 2^{ème} paragraphe reprendre la phrase en supprimant « fixées dans les années 80 » et souligner que la pension de retraite est insuffisante ;
- 2^{ème} paragraphe : supprimer « d'une couverture des accidents du travail » après 80% et ajouter la CNSS assure aussi aux assurés sociaux des allocations familiales à raison de 1000 FCFA et par enfant sans limitation du nombre d'enfant, outre les allocations familiales, la CNSS accorde aussi des allocations prénatales, de maternité et de foyer aux travailleurs. Ajouter à la retraite à 60 ans, la retraite anticipée à 55ans ;
- 3^{ème} paragraphe : le groupe 1 se réjouit de l'étude de la possibilité de l'élaboration d'un code de sécurité sociale pour l'amélioration de la protection sociale et demande un appui au BIT à cet effet.
- 4^{ème} paragraphe : ajouter « aux travailleurs du secteur formel privé » et les contractuels de l'éducation.

Page 7

- 4^{ème} paragraphe donner la source « plus de 23millions de FCFA » à titre d'exemple en 2010 les accidents ont coûtés à la CNSS 478 347 523 FCFA dont

382 774 766 de prestations en espèces et 95 599 757 de prestations en natures (voir le rapport d'activités CNSS 2010).

Restitution des travaux du groupe 2

Le groupe 2 a procédé de la même manière que le groupe 1 et les résultats de ses travaux ont porté sur :

- i) Le contexte général
 - 2^{ème} page : au niveau du contexte démographique, 2^{ème} ligne, lire 2010 au lieu de 20103.
 - Eliminer les doublons.
 - A la page 13 : pour les quatre dernières lignes du 1^{er} paragraphe, se référer au code des collectivités territoriales et mettre les vrais découpages.
 - Reprendre les notes de bas de page mal faites au niveau du contexte.
 - A la page 3 : au niveau de « Emploi et pauvreté », préciser la date et l'année correspondante des informations.
 - Au niveau du point 1.6 : situation en matière de protection sociale : espérance de vie corriger 44 ans et remplacer par 58 ans (source INS).
 - 2^{ème} paragraphe de la page 3 : 2^{ème} ligne : biffer de « tous » et le remplacer par t.
 - A la page 7, 3^{ème} paragraphe : noter que le Niger dispose d'une politique de protection sociale.
 - A la page 9 : 1.9 réponses du système des Nations Unies, reformuler ce paragraphe, car mal formulé.
 - Page 2 : paragraphe 2 : préciser la date.
- ii) Au niveau de la priorité du programme et des résultats
 - A la page 11, il serait souhaitable de parler de l'impact attendu à côté de la colonne résultat.
 - Au niveau du résultat 2 (page 11), il convient de réactualiser le plan d'action.
 - Revoir les priorités, réaménager la priorité 2 par la priorité 1.
 - Résultat 5 : (page 15) : mentionner les conventions n°183 sur la protection de la maternité et n°189 sur le travail domestique des travailleurs et des travailleuses.
 - Page 16 : au niveau de principaux produits, ligne 2 : biffer ENAM, maintenir ENA.
- iii) Page 17 : au niveau du plan d'exécution (RAS)
- iv) Page 18 : mise en œuvre et gestion nationale.

Le groupe a suggéré d'ajouter « la mise en place d'une coordination nationale avec une équipe restreinte différente du comité de pilotage dont la composition et les attributions seront déterminées ultérieurement ».

- v) Page 19 : modalités relatives au suivi et à l'évaluation de la performance : page 19 suite 2^{ème} paragraphe 3^{ème} phrase modifier cette et « a l'opportunité de mettre » Ajouter « de »

Au niveau de la 1^{ère} phrase 1^{er} paragraphe rajouté mise en place d'un comité de pilotage et d'une coordination nationale.

- vi) Page 20 : Les ressources : ajouter en premier avant projets et programmes de coopération « budget national ».

Restitution des travaux du groupe 3

Les amendements et observations formulés par le groupe 3 ont été les suivants :

i) Page 2 :

- au niveau de 1-1 actualiser par rapport à la configuration de l'architecture administrative actuelle.
- au point : 1-2-1 à actualiser s'il y a des données plus récentes.

ii) Page 4 :

- Au point 1-4 : actualiser la dernière phrase il y a 12 centrales au lieu de 10

iii) Page 5 :

- ajouter le CNT au 2^{ème} paragraphe

iv) Page 8 :

- Dans l'encadré biffer « Importance desdis points de genre dans l'accès à l'emploi »

v) Page 9 :

- au niveau de la 2^{ème} ligne compléter avec ce que prévoit comme objectif le projet de PDES

vi) Page 11 :

- parler de l'impact attendu du programme au niveau des résultats

vii) Page 12 :

- au niveau des stratégies : biffer dans le secteur de la construction qui vient juste après la fin de phrase.
- Au niveau des points 5, 6 et 7 ajouter au secteur de construction, « le secteur minier, agricole et formation sanitaire ».

-
- Biffer le « développement des PME durables dans le secteur de la construction »

viii) Page 13 :

- Point 4 : « auprès des cadres syndiqués » et non « pour les cadres syndicaux », biffer aussi « grands » au niveau de grandes entreprises.

ix) Page 14 :

- au niveau des stratégies, compléter par « promouvoir le développement des mutuelles de santé »
- Au niveau des produits au point 4 ajouter les mutuelles de santé juste après « micro-assurance »

x) Page 15 :

- dans l'encadré « indicateurs de résultat », ajouter un 4ème point iv nombre d'accords collectifs, conventions signées.
- Au niveau de principaux produits : au point 5, ajouter « et vulgariser » ; au point 6 : ajouter après Ministre du travail « en matière du dialogue social » ; au point 8 : améliorations du dialogue social au lieu de l'organisation nationale du travail.

Après la présentation de ces amendements et observations il y a eu une discussion plénière (Session 7).

4.3. Discussions en plénière et synthèse des observations et amendements retenus

Après examen des travaux des groupes, les participants de l'atelier ont retenu les amendements et observations suivants :

- Intégrer tous les amendements de formes des trois groupes,
- Intégrer les données actualisées disponibles suggérées par les groupes,
- Créer un comité de gestion ou une cellule de coordination du PPTD Niger dont la composition, les attributions et sa mise en place feront partie intégrante des missions du Comité de Pilotage.

Pour prendre en compte ces observations et amendements, un Comité composé des rapporteurs des groupes, du rapporteur général de l'atelier et le point focal BIT pour le Niger a été constitué, pour intégrer la synthèse des observations et amendements. L'atelier a alors validé et adopté le Programme Pays de Travail Décent du Niger.

5. Sessions de Formation en Suivi – Evaluation, Indicateurs de Travail Décent et Mobilisation des Ressources

L'atelier de validation du profil pays et du PPTD a été suivi par des sessions de renforcement des capacités du 10 juillet au soir au 13 juillet à midi, ont porté sur :

- La formation en suivi et évaluation (sessions 8 et 9)
- La formation sur les indicateurs de travail décent (sessions 10 à 12)
- La formation sur les stratégies de mobilisation des ressources (session 13).

5.1. Sessions de formation en suivi et évaluation

Cette formation a été animée par le consultant national, M. OUMAROU Ibrahima et a porté sur les éléments suivants : les définitions de base ; les indicateurs et leurs sources de vérification ; le rôle des cibles ; l'utilisation des rapports de suivi et évaluation et les thèmes transversaux (genre, VIH/Sida...).

A la fin de la présentation des questions ont été posées au facilitateur. Cette présentation sur le suivi et évaluation a été complétée avec une application sur la chaîne des résultats dans les domaines de renforcement des capacités et du dialogue social, l'emploi des jeunes et les droits et normes du travail. Cet exercice a été mené en groupes et les participants ont restitué puis discuté les solutions proposées.

5.2. Sessions de formation sur les indicateurs de travail décent

Les sessions de formation sur les indicateurs ont été facilitées par M. Honoré Djerma, spécialiste en statistiques de travail du l'ETD-BP/Dakar les 11 et 12 juillet dans la salle de réunion du Grand Hôtel de Niamey.

Durant les deux jours de formation sur les indicateurs de travail décent, les thèmes suivants ont été traités :

- i) concepts /définitions et résolutions internationales sur les statistiques du travail
 - Présentation du cadre du BIT sur la mesure du TD (liste globale) et de la liste retenue par les mandants du Niger (août 2011) ;
 - Présentation des résolutions et conventions relatives aux statistiques du travail décent ;
 - Présentation des définitions et concepts clés des indicateurs du TD (1) ;
 - Présentation des définitions et concepts clés des indicateurs du TD (2) ;
 - Exercices pratiques : analyse de tableaux de données sur les indicateurs du TD et interprétation des tendances.
- ii) Outils de collecte de données et bases de données :

-
- Les différents outils de collecte de données pour les indicateurs du TD
 - Les enquêtes emploi : questionnaire type (BIT)
 - L'emploi informel : concepts et résolutions (BIT)
 - L'enquête Emploi et Secteur Informel (INS Niger)
- iii) Bases de données emploi et travail décent
- Base de données emploi et TD au Niger (Observatoire EFP)
 - Exercices pratiques : analyse de tableaux de données sur les indicateurs du TD et interprétation des tendances

Au terme de chaque thématique, les participants ont suivi avec un grand intérêt les exposés et ont posé des questions au facilitateur. Les indicateurs sur l'emploi ont particulièrement attiré l'attention des participants quant aux méthodes de collecte, la fréquence de publication des indicateurs, l'analyse des tendances. Les exercices ont permis aux participants de se familiariser avec les concepts et définitions de base des indicateurs de travail décent et leur interprétation.

5.3. Sessions de formation sur la mobilisation des ressources

Cette session a été présentée le vendredi 13 juillet 2012 par M. Gabriel Djankou, chargé du programme du Bureau de BIT/ETD-BP/Dakar et a porté sur :

- Les définitions des concepts de mobilisation des ressources
- Les sources internes et externes de mobilisation des ressources
- Les stratégies ou pistes de la mobilisation des ressources
- Une application dans le cadre du PPTD du Niger.

Les participants ont été très attentifs à la question de mobilisation des ressources et ont accordé un grand intérêt à la session de formation. La session sur la mobilisation des ressources a pris fin avec la restitution des travaux de groupes qui ont porté sur l'identification des sources nationales de mobilisation des ressources pour le PPTD, tout en spécifiant les résultats du programme qui ont un fort besoin en ressources.

5.4. Principaux résultats et recommandations de l'atelier

A l'issue de l'atelier, les résultats suivants ont été atteints :

1. L'étude du Profil Pays du Niger, partagée et validée par les participants à l'atelier ;
2. Le document du Programme Pays de Promotion de Travail Décent partagé et validé par les mandants tripartites ;
3. Soixante participants formés sur le suivi et l'évaluation du PPTD, les indicateurs de travail décent et la mobilisation des ressources, maîtrisent les concepts de bases y afférents ;

4. Le PPTD du Niger a été signé par les mandants tripartites.

Les recommandations suivantes ont été formulées par l'atelier au Gouvernement du Niger:

1. Publier un Profil Pays Travail Décent pour le Niger tous les deux ans et faire coïncider la première révision avec la revue à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme Pays pour la promotion du Travail Décent (PPTD)
2. Actualiser les 20 indicateurs du travail décent identifiés comme prioritaires et retenus par le Niger au cours de la revue à mi-parcours du PPTD ;
3. Mettre les moyens conséquents pour collecter et renseigner les indicateurs sur les « travailleurs protégés par la loi » ;
4. Former les décideurs au plus haut niveau sur l'Agenda du Travail Décent et leur intégration dans les politiques et programmes de développement du pays ;
5. Doter le Programme Pays de Travail Décent du Niger d'une unité de gestion ou cellule de coordination ;
6. Renforcer les capacités des mandants dans la collecte, l'analyse et le traitement des données statistique sur l'emploi et le travail décent ;
7. Renforcer davantage les capacités des mandants dans la planification, le suivi et l'évaluation de programmes ;
8. Organiser une table ronde des partenaires techniques et financiers sur la mise en œuvre et le financement du PPTD Niger ;
9. Appuyer et renforcer l'Observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle comme structure qui abritera la Cellule d'observation des indicateurs du travail décent ;
10. Prendre en compte le diagnostic récent du PDES et ses rapports d'évaluation à l'avenir dans l'établissement des futurs Profils Pays Travail Décent du Niger.

6. Cérémonie de Clôture de l'atelier et signature du PPTD

6.1. Discours du Directeur de l'ETD-BP/Dakar

Dans son allocution M. Murangira a présenté ses salutations aux participants au nom de l'OIT en général et particulièrement au nom du Directeur Régional pour l'Afrique. Il s'est réjoui d'être présent avec les mandants tripartites pour signer le protocole du PPTD Niger, qui officialise le lancement de sa mise en œuvre au Niger. Il a notamment indiqué que le PPTD vise à améliorer l'organisation du travail pour satisfaire les besoins de la population nigérienne. Ce programme est le fruit d'un long processus de travail fondé sur la concertation, la consultation, l'échange d'information et la prise de décision entre des hommes et des femmes représentant les mandants de l'OIT et la société civile. Ce programme témoigne l'attachement et l'engagement aux principes de valeur de l'OIT de faire du travail décent un moyen de consolider la démocratie sociale et économique dans le pays conformément au leadership de son Excellence le Président de la République M. Issoufou Mahamadou.

Le Directeur est revenu sur toutes les activités réalisées au cours de l'atelier d'une semaine : la validation du Profil Pays Travail Décent, la validation du PPTD, le renforcement des capacités des mandants tripartites du Niger, confirmant ainsi la volonté des mandants tripartites de mettre le travail décent au cœur des efforts nationaux pour avancer vers un développement durable et équitable.

Le Directeur a indiqué que les efforts des acteurs nationaux ne s'arrêtent pas à la signature de cet accord sur le cadre de coopération pour l'emploi décent des hommes, des femmes et des jeunes par le renforcement du dialogue social. En effet la prochaine étape est la phase opérationnelle de ce programme.

Le Directeur de l'ETD-BP/Dakar a saisi l'occasion pour rassurer les mandants sur la vision du nouveau Directeur Général du BIT, M. Guy Ryder qui entend garder toute son attention sur l'accompagnement des mandants pour que « chaque femme et chaque homme au Niger puisse obtenir un emploi productif et un emploi de qualité dans les conditions de liberté, de sécurité et de dignité humaine ».

Enfin, il a remercié Madame la Ministre de la Fonction Publique et du Travail et les partenaires sociaux pour la confiance qu'ils ont toujours placée à l'OIT à faire du travail décent, productif et de qualité une réalité au Niger. Il a tenu à remercier le Gouvernement du Niger et tous les partenaires sociaux du Niger impliqués dans la formulation du PPTD et sa mise en œuvre.

Enfin M. Murangira a terminé son allocution en encourageant les fonctionnaires, les travailleurs et les employeurs à unir leurs efforts pour ensemble réaliser les résultats prévus dans le PPTD Niger d'ici 2016.

6.2. Discours de Madame la Ministre de la Fonction Publique et du Travail

Mme. Sabo Fatouma Zara Boubacar Zakari, Ministre de la Fonction Publique et du Travail, s'est d'abord réjoui de l'atteinte de l'objectif commun de tous les acteurs à travers la formulation du PPTD, celui de doter le Niger d'un document de Programme Pays de promotion de Travail Décent.

Pour Madame la Ministre, l'adoption du PPTD Niger marque une étape majeure dans l'amélioration des conditions de vie et de travail des nigériens car le PPTD non seulement contribue à la promotion du développement économique du pays mais constitue aussi et surtout un cadre dans lequel la promotion de l'emploi et des conditions de sécurité et de dignité sont la pierre angulaire.

La Ministre du Travail a indiqué que le PPTD constitue de par les valeurs qui le sous-tendent, une réponse appropriée au déficit de travail décent, marqué par le chômage, le sous-emploi, la pauvreté et la précarité qui sont aujourd'hui des questions très préoccupantes dans beaucoup de pays à travers le monde, en particulier les pays en développement.

La Ministre a annoncé que le PPTD a été adopté par le Gouvernement du Niger pour un montant de 6,5 millions de dollars US et couvrira des actions portant sur le dialogue social, l'emploi, l'application des normes du travail ainsi que le renforcement des capacités, notamment de l'administration du travail et des partenaires sociaux. A cet égard elle a remercié le BIT non seulement pour son assistance mais aussi pour sa décision de contribuer à hauteur de 25% pour le financement du programme.

La Ministre a assuré que la mobilisation du reste du financement du programme (75%) se fera à partir de ressources internes et d'une sollicitation des partenaires techniques financiers, à qui elle a rendu un hommage pour les soutiens multiformes apportés au Niger et qu'elle a invités à prendre place dans la mise en œuvre du PPTD Niger.

Annexe 1. Programme de l'atelier.

Atelier de Validation du Profil Pays Travail Décent et du PPTD Niger
Niamey Grand Hôtel 6-13 Juillet 2012

PROGRAMME 6 juillet 2012	
(Travaux de groupes techniques sur le Profil Pays Travail Décent du Niger)	
Vendredi 06 Juillet 2012 salle de conférence du Grand hôtel (trois groupes) Facilitateur : MFPT/ETD-BP BIT DAKAR	
08:30-09:00	Enregistrement des Participants
09:00-10:00	Présentation du Profil Pays Travail Décent du Niger <ul style="list-style-type: none">• Objectifs des Profils Pays TD (BIT)• Présentation des principaux résultats de l'étude (INS, MFPT) Facilitateur : Honore Djerma
10 :00-10 :30	Pause
10.30-13.00	Session 1 Travaux de groupe Groupe 1 : Chapitres 1 à 2 Groupe 2 : Chapitres 5 à 6 Groupe 3 : Chapitre 9 Facilitateur : Honore Djerma
13.00-15.00	Déjeuner
15.00-16.00	Session 1 suite Travaux de groupe (suite) Groupe 1 : Chapitres 2 à 3 Groupe 2 : Chapitre 7 Groupe 3 : Chapitre 10
16.00-16.30	Pause
16:30-17:30	Session 1 suite Travaux de groupe (suite et fin) Groupe 1 : Chapitres 3 à 4 Groupe 2 : Chapitre 8 Groupe 3 : Chapitre 11
Samedi 7 Juillet 2012 8H : Réunion de travail MFPT/ETD-BP BIT DAKAR Faustina Vanaperen	
Dimanche 8 Juillet 2012 10H : Réunion de coordination MFPT/ETD-BP BIT DAKAR Faustina Vanaperen et Honore Djerma/ Gabriel Djankou /Colette Assamoi/ Ibrahima Oumarou/	

PROGRAMME 9-13 Juillet 2012
(Validation du Profil Pays Travail Décent Niger et du Programme Pays Travail Décent Niger)

Lundi 09 Juillet 2012

Facilitateur : MFPT/ETD-BP BIT DAKAR

08:30-09:00	Enregistrement des Participants MFPT
09:00-9:30	Ouverture <ul style="list-style-type: none"> • Ministre de la fonction publique et du travail • Représentants des employeurs • Représentants des travailleurs • BIT
9:30-10:00	Introduction des Participants – Objectifs <ul style="list-style-type: none"> • <i>M. Honoré Djerma : introduction du projet MAP et Profil Pays Travail Décent</i> • <i>Mme Faustina van aperen : le PPTD au Niger</i>
10 :00-10 :30	Pause
10.30-11.30	Session 2 Présentation des commentaires des groupes de travail réunis le vendredi 6 juillet (Chapitres 1 à 4)
11.30- 12.00	Discussion (recueil des commentaires des participants en plénière)
12.00-12.30	Session 2suite Présentation des commentaires des groupes de travail réunis le vendredi 6 juillet (Chapitres 5 à 7)
12.30-13.00	Discussion (recueil des commentaires des participants en plénière)
13.00-14.00	Déjeuner
14.00-15.00	Session 2 suite: Présentation des commentaires des groupes de travail réunis le vendredi 6 juillet (Chapitres 8 à 11)
15.00-15.30	Discussion (recueil des commentaires des participants en plénière)
15.30-16.00	Pause
16:00-17:00	Session 2 suite: Présentation du chapitre 12 sur les indicateurs du TD et le PPTD (Oumarou Ibrahima) Discussion
17:00-17.30	Validation du Profil Pays Travail Décent du Niger Modérateur: ETD-BP BIT Dakar /MFPT
18 h : Récapitulation de la journée Equipe nationale et BIT Dakar	
19h : ETD-BP/Dakar	

Mardi 10 juillet 2012	
	Facilitateur: MFPT
09:00-09:30	Session 5 <i>Avant-propos général sur le PPTD</i> <i>Présentation du contenu du PPTD et de sa matrice opérationnelle</i> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Van aperen point focal Niger ETD-BP BIT Dakar • Mr Honore Djerma • Equipe nationale du MFPT qui a participé à Cotonou au séminaire sur le PPTD
9:30-11.00	Session 6 Travail en 3 groupes sur le document et sa matrice opérationnelle Groupe 1: Travailleurs Groupe 2: Employeurs Groupe 3: Gouvernement <i>Mme Faustina van Aperen</i>
11:00-11.30	Pause café
11.30 -13.00	Session 7 <i>Matrice de responsabilité dans le suivi et évaluation</i> <ul style="list-style-type: none"> • Mr. Ibrahima Oumarou, collaborateur extérieur ETD-BP BIT et DGAT/Equipe Cotonou
13:00-14:00	Déjeuner
14.00 -14.45	Session 8 Formation sur le système de suivi et évaluation du PPTD Mr. Ibrahima Oumarou, collaborateur extérieur ETD-BP BIT
14h45 -16h	Session 9 Travaux pratiques en cinq groupes sur le système de suivi et évaluation du PPTD Groupe 1. renforcement capacités des ressources humaines Groupe 2. emploi jeunes Groupe 3. protection sociale Groupe 4. dialogue social Groupe 5. normes du travail Faustina Vanaperen- Honore Djerma /Ibrahima Oumarou, ETD-BP BIT Dakar
16:00-16.30	Pause café
16:30-17:00	Session 9 (suite) Présentation travaux groupes
17:00-17.30	Amendements, Actualisation et Adoption de dispositions finales pour l'accompagnement du PPTD Moderateur: MFPT
18 h : récapitulation de la journée Equipe nationale et BIT Dakar 19h : ETD-BP/Dakar	

Mercredi 11 juillet 2012	
	Facilitateur: MFPT
09:00-09:30	Formation sur les indicateurs du travail décent : Concepts-définitions et résolutions internationales sur les statistiques du travail décent (I) Honoré Djerma
9:30-11.00	Session 10 <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du cadre du BIT sur la mesure du TD (liste globale) et de la liste retenue par les mandants du Niger • Présentation des résolutions et conventions relatives aux statistiques du travail décent Discussion : Honore Djerma
11:00-11.30	Pause café
11.30 -13.00	Session 10 (suite) <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des définitions et concepts clés des indicateurs du TD (1) Discussion : Honore Djerma
13:00-14:00	Déjeuner
14.00 -16.00	Session 10 (suite) <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des définitions et concepts clés des indicateurs du TD (2) Discussion Honore Djerma
16:00-16.30	Pause café
16:30-17:30	Session 11 Exercices pratiques : analyse de tableaux de données sur les indicateurs du TD et interprétation des tendances Honore Djerma
18 h : récapitulation de la journée Equipe nationale et BIT Dakar	
19h : ETD-BP/Dakar	

Jeudi 12 juillet 2012	
Facilitateur: MFPT	
09:00-09:30	Formation en indicateurs travail décent : outils de collecte de données et bases de données : Honore Djerma
9:30-11.00	Session 12 <ul style="list-style-type: none"> • Les différents outils de collecte de données pour les indicateurs du TD • Les enquêtes emploi : questionnaire type (BIT)
11:00-11.30	Pause café
11.30 -13.00	Session 12 (suite) <ul style="list-style-type: none"> • L'emploi informel : concepts et résolutions (BIT) • L'enquête Emploi et Secteur Informel (INS)
13:00-14:00	Déjeuner
14.00 -16.00	Session 12 (suite) Bases de données emploi et TD au niveau régional Base de données emploi et TD au Niger (Observatoire EFP) Discussion
16:00-16.30	Pause café
16:30-17:30	Session 12 (suite) Exercices pratiques : analyse de tableaux de données sur les indicateurs du TD et interprétation des tendances

18 h : récapitulation de la journée Equipe nationale et BIT Dakar
19h : ETD-BP/Dakar

vendredi 13 juillet 2012	
Facilitateur: MFPT/ETD-BP BIT Dakar	
09:00-09:30	Formation en mobilisation de ressources des mandants
9:30-11.00	Session 13 <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des ressources du PPTD « Investir dans la formation et le plein emploi décent des jeunes du Niger dans le cadre du programme de la renaissance » Facilitateur : Partenaires techniques et financiers nationaux (ministère du travail et autres PTF nationaux) Facilitateur : Gabriel Djankou
11:00-11.30	Pause café
11h30 -12h.30	Session 13 (suite) <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des ressources « le financement du PPTD du Niger : investissement productif et durable pour la réalisation des OMDs » Facilitateur : Partenaires Techniques et financiers (<i>BIT-autres PTFs</i>) Facilitateur : Gabriel Djankou
12h30 -15h30	Pause- Déjeuner
15h30 -18h	Salle de Conférence Grand Hôtel /ETD-BP/Dakar MFPT Cérémonie de signature du PPTD avec la clôture des travaux : François Murangira / MFPT <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement • Travailleurs • Employeurs • PNUD, UE, BM, AFD, LUX
18h	Verre de solidarité dans le jardin du Grand Hotel
19h : ETD-BP/Dakar	

Annexe 2. Liste des participants.

Atelier de Validation du Profil Pays Travail Décent et PPTD Niger

Nombres	Noms et prénoms	Structures	Contacts
1	Yacouba Ibrahim Saley	MFP/T DPS	96599169
2	Mme Hamani Rabi	MFP/E	97751694
3	Boubacar Amadou	MAE	96292425 / 94043637
4	Yacouba Zaroumey	Comité pilotage ITN	93805730 / 21790014
5	Salamatou Mariko	UGSEIN	96986539 / 90429839
6	Binia Liman	MFP/T DTOPT	96884109
7	Galadima S.Habou	CGT-Niger	96874344
8	Ibrahim A.Maman Bachir	ENAM	90329534
9	Idé Hamidou	MP/AT/DC/DPP	96496604
10	Mahamane Anafo Fatouma	CGT-Niger	96586313
11	Mayaki Mamane	ANPE	96972688
12	Issaka Inoussa	MEN/S/RS	90341526
13	Mamadou malam kano	UGTN	21880800 / 93804966
14	Mme kodako Fatimata	FOP Niger	96962561 / 90962561
15	Ali Camara	HCME	96997711
16	Diallo Issoufou Hama	CNDS	96879617
17	Mounkaila Ibrahim	CNPN	96963394
18	Dr Nouhou Magafi	MSP	96968967
19	Mme Issoufou Safiétou	SP/FOP/ Niger	96534313 / 90044598
20	Sayadi Tchiemago	USPT	96539901
21	Djiri Donguy Saley	DS/MF	94612644
22	Mme Adamou Fatouma	MC/PSP	96293207
23	Ayoubia Idrissa	MEMS/RS	96058695
24	Abdou Issaka	USTN	96287940 / 90075040
25	Tidjani Habibatou	CGSL-Niger	96093176 / 90041288
26	Ibrahim Hamadou	USLT NIGER	96072927 / 90854236
27	Ouseini Lamou Youssoufa	INS	94887407 / 90517475
28	Mme Ousmane Aichatou	DGE/MFP/E	94246363
29	Awaly Bramou	CDTN	90526842
30	Haougui Abdouramane	MEN/A/PLN	96493377
31	Karimou Bondabou	CT/CAB/PM	96968465
32	Mme Taleb Gali A. Hadiza	MFP/T DTOPT	96980307
33	Sabiou Amadou	MFP/T DTOPT	96975937
34	Zakari Hamadou	CAB/MFP/T	96645701
35	Dodo Hamza	DEP/MSP	96276546
36	Oumarou Bagourmé	DEP/MFP/T	90351572
37	Ibrahim Nahantchi	CNSS	92124171 / 96964318
38	Adamou HM Salissou	DRH/MEP	90453597
39	Alhassane Mahamane Amadou	DRH/MUL/A	94700278/90410572
40	Alio Nassirou	FAFPCA	90473405 / 96489047
41	Haladou Magagi	DFPOA/MFP/E	96970548 / 90472826

42	Ichiyé Chékaraou	MFP/T	96282662 / 90340890
43	Mahamadou Moussa	C.Pilotage	96961334 / 90343704
44	Ali Mamane		
45	Amadou Mamane Issaka	DSEE/INS	90619853
46	Mme Sabiou Dicko Oumoulher	CNSS	96964375
47	Garba Mamahane Ibrahim	SE/CSAP/AG/Primate	98111711
48	Balla Souley Ibrahim	BIT/IPEC	96962867
49	Chéguou Kochi maina	DG/ANPE	96974125
50	Moussa B.Harissou	Chef Division Ministère de la Justice	90360464
51	Chaibou Alassane	Assemblée Nationale	94642854
52	Ibrahim Samaila	CNDS	96961979
53	Mamoudou Abdou	MT	90959677
54	Alio Dangana	INS	96598079
55	Hamidou Doudou	MFP/T	96273218
56	Assoumane Abdou	MFP/E	96592841
57	Oumarou Ibrahima	BIT	
58	Dounama Abdou	DGT/MFP/T	96299592
59	Timothée Souleme	BIT	91396902
60	Aichatou Maizoumbou	MFP/T	96583329
61	Kabo Ibrahim Amina	MFP/T	96421261
62	Harouna Balarabé	MFP/T	98525696
63	Amina Abdou	MFP/E	96352159
64	Ismael Dodo Harakoye	DSI/MFP/E	94251477
65	Ousseini Bakané	DEP/MAG	96429124
66	Issa Amadou	CSTN	90325636
67	Harouna Elhadji Oumarou	DIPJ/MFP/E	96297755
68	Alhassane Daouda	USLAN	96088093
69	Mme Tahirou Fati Maman	MFP/T/DGT	96907160
70	Mme Bolho Rabaha	PNUD	90515151
71	Mme Saley Alimatou	CT/E/RH/MFP/E	97736870
72	Abdou Hamadou Harouna	MFP/T/DTOP	